





## Dépenses spécifiques engagées pour les étudiants :

vidéos de promotion, « Apps » ou « serious games », plates-formes d'informations ou d'échanges, plaquettes, flyers, kakémonos...) et destinés à renforcer l'attractivité et la visibilité des cursus.

## **Ilème partie : Aides àW 0 1 231e3 300887**

**E- Délais d'utilisation des allocations :**

- Les dépenses au titre de l'année universitaire 2020/2021, couvertes avec les allocations attribuées par l'UFA doivent être engagées entre le 01/09/2020 et le 31/08/2021 et mandatées pour le 31/10/2021 au plus tard. Le montant des allocations non engagées au 31/08/2021 ne peut être reporté sur l'année universitaire suivante.
  
- EXCEPTION